

Bulletin d'histoire politique

Pour en finir avec un mythe : le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants

Robert Gagnon



Volume 5, Number 2, Winter 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063610ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063610ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Gagnon, R. (1997). Pour en finir avec un mythe : le refus des écoles catholiques d'accepter les immigrants. *Bulletin d'histoire politique*, 5(2), 120–141.
<https://doi.org/10.7202/1063610ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Pour en finir

avec un mythe :

le refus des écoles
catholiques d'accepter
les immigrants

•••

Robert Gagnon⁽¹⁾

Université d'Ottawa

Récemment, dans les pages de cette revue, Jack Jedwab et Marc Anderson signaient un commentaire sur le rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire. (2) Ils en profitaient surtout pour donner leur appui à une conclusion du rapport qui prétend relever l'incapacité du programme d'histoire à rendre compte du caractère pluraliste de la société québécoise. Pour confirmer la justesse de cette conclusion qui ne les étonnait nullement, les deux avançaient qu' "[a]vant l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, les francophones catholiques formaient un groupe relativement uniforme et les écoles ne comportaient qu'un nombre limité d'étudiants issus des communautés culturelles (3)".

Jedwab et Anderson remarquent que le Groupe de travail reste silencieux quant aux différences qui existent dans l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada entre les écoles du réseau anglophone et celles du réseau francophone. Ils affichent une certaine déception, eux qui s'attendaient "à ce que le Groupe de travail se penche sur la nature des problèmes qui se posent entre les deux réseaux d'écoles". (4) Ils nous mettent en garde contre "un certain nombre de stéréotypes [qui] sont toujours véhiculés tant au sujet des francophones que des anglophones au sein des

communautés respectives”, notions qui peuvent “être parfois renforcées par les historiens dont le travail est plus ou moins nuancé”. À titre d'exemple, nos deux commentateurs citent un extrait de l'ouvrage didactique *Le Québec: Héritage et projets* dans lequel les auteurs affirment: “Traditionnellement, les immigrants s'intégraient à la communauté anglo-québécoise et envoyaient leurs enfants à l'école anglaise (5)”. Ce à quoi Jedwab et Anderson ajoutent: “sans toutefois mentionner que les immigrants agissaient ainsi parce que les écoles catholiques refusaient d'admettre les enfants non catholiques, ce qui n'était pas le cas des écoles protestantes (6)”.

Nous croyons que Jedwab et Anderson sont très mal placés pour faire la leçon aux historiens. Cette idée que les communautés immigrantes ont choisi l'école anglaise parce que les écoles catholiques les refusaient est l'un des stéréotypes les plus persistants des 20 dernières années. C'est là un bel exemple de ces incantations qui, à force d'être répétées *ad nauseam*, acquièrent la force de la vérité à tel point qu'il ne vient plus à l'idée de s'interroger sur leur bien-fondé. Le directeur-général du Congrès juif canadien et son collaborateur ne sont pas les seuls à véhiculer ce stéréotype qui laisse entendre que les écoles catholiques d'avant les années 1970 flirtaient avec la xénophobie. L'Association des principaux catholiques de langue anglaise et l'Association des parents catholiques de langue anglaise ont commencé à entonner la même rengaine dès la fin des années 1970 en pointant plus spécifiquement les écoles francophones qui, historiquement, auraient refusé les immigrants catholiques. (7)

Ce qui frappe quand on lit ces affirmations, c'est qu'elles sont toujours lancées sans qu'aucune donnée ou analyse historique ne vienne les corroborer. Il est remarquable de constater que ceux qui énoncent ces “vérités historiques” ne nous fournissent aucune référence précise pour appuyer leurs dires; ils ne tentent pas non plus d'expliquer sociologiquement un tel comportement de société. Ils ne nous disent jamais pourquoi, par exemple, les écoles catholiques ou francophones auraient refusé les enfants des immigrants? Or, l'étude sérieuse des archives nous révèle des relations beaucoup plus complexes entre les écoles publiques catholiques et les communautés culturelles et, surtout, cette étude infirme totalement l'idée que les écoles catholiques ou francophones ont refusé les enfants des immigrants catholiques ou non. (8) Pour bien comprendre la situation, il faut toutefois mettre en lumière le contexte dans lequel l'école montréalaise s'est occupée de l'intégration des immigrants avant les années 1970. En ce qui concerne le réseau d'écoles catholiques, l'intégration des communautés immigrantes a connu quatre phases bien distinctes. Dans un premier temps, la CECM doit

s'occuper des enfants irlandais et connaît une première expérience de collaboration avec la Congrégation des Juifs portugais. Au début du XX^e siècle, l'arrivée d'immigrants d'origine autre que britannique amorce la deuxième phase des rapports entre l'école montréalaise et les communautés culturelles. À partir des années 1930, l'anglicisation des immigrants dans les écoles et classes anglaises de la CECM commence à prendre de l'ampleur et définit une troisième période. La quatrième phase est celle des premières tentatives pour intégrer les Néo-Canadiens à la société canadienne-française. Finalement pour conclure notre étude, nous proposons une analyse sociologique pour expliquer la forte propension des immigrants catholiques et non catholiques à choisir l'école anglaise pour l'instruction de leurs enfants.

Des Irlandais et des Juifs dans le réseau des écoles catholiques au XIX^e siècle

Dès le milieu du XIX^e siècle, les villes de Montréal et de Québec font l'objet d'une attention particulière du législateur. Au lieu d'être élus comme partout ailleurs dans la province, les commissaires d'écoles sont nommés par le Conseil municipal des deux villes. (9) La loi scolaire de 1846, qui met en place les commissions scolaires, reconnaît également la dualité religieuse qui existe dans ces deux centres urbains puisqu'elle stipule que deux commissions scolaires, une protestante et une catholique, devront être formées sur leur territoire. Au Québec, c'est surtout à Montréal que le problème de l'intégration des immigrants s'est tout d'abord posé et se pose encore aujourd'hui. Au XIX^e siècle, la ville voit l'arrivée d'immigrants des îles britanniques. Les deux commissions scolaires ouvrent leurs portes à ces nouveaux arrivants. La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) accueille ainsi dans ses classes de nombreux Irlandais catholiques. En 1847, les deux premières écoles de garçons de la CECM sont d'ailleurs dirigées par des instituteurs anglophones qui instruisent plusieurs fils d'Irlandais dans leur langue. (10)

À la fin des années 1860, l'augmentation des revenus des commissions scolaires montréalaises permet aux commissaires catholiques et protestants de faire construire des écoles. Une taxe scolaire est en effet instaurée pour la première fois à Montréal. Elle est prélevée annuellement par cotisation sur la propriété foncière. Chaque propriétaire doit s'enregistrer sur l'une des trois listes proposées. La première concerne la propriété foncière des catholiques, la deuxième, celle des protestants, et la troisième comprend la propriété foncière de corporations, de compagnies ou d'individus qui ne sont ni catholiques ni protestants. Les taxes des particuliers catholiques et protestants sont versées respectivement aux commissions catholique et protestante, tandis que celles de la troisième liste sont allouées proportionnellement

à la population des deux confessions religieuses. (11) Signalons que ce mode de répartition et de prélèvement de la taxe scolaire privilégie beaucoup la Commission protestante. Dans l'ensemble, les anglo-protestants sont plus riches que les francophones et les anglo-catholiques. En 1899, par exemple, le partage de la taxe scolaire fait en sorte que la Commission protestante, qui ne forme qu'un quart de la population scolaire, reçoit le même montant que la Commission catholique. (12) Loin d'être satisfaits de cette répartition qui les avantage outrageusement, les commissaires protestants réclament tout au long de cette période que la taxe provenant des corporations commerciales soient, elle aussi, partagée d'après la croyance religieuse de leurs propriétaires.

On trouve, dans toutes les écoles du réseau catholique, des classes anglaises où les enfants de la communauté irlandaise mais également des francophones sont instruits. Certaines, comme l'école Belmont et l'école Sarsfield, sont dirigées par des principaux irlandais et la majorité de leurs classes sont anglaises. Plusieurs écoles offrent également un enseignement bilingue alors fort prisé par la population francophone de la ville. Certaines matières, telles les mathématiques, sont enseignées en anglais, d'autres dans la langue de Molière. Des représentants de la communauté irlandaise catholique, les frères Murphy par exemple, siègent à cette époque au conseil des commissaires. Bref, l'arrivée d'immigrants irlandais a eu un impact important sur la CECM qui s'est empressée de leur offrir une instruction dans leur langue. Quant à savoir si les écoles françaises de la CECM refusaient ces petits Irlandais, la question ne se pose évidemment pas. Et ce, pour deux raisons. La première est que les parents préféreraient bien sûr voir leurs enfants instruits dans leur langue maternelle (ce que leur offraient toutes les écoles de la CECM). La deuxième est qu'il n'existait à peu près pas d'écoles dites "linguistiques", c'est-à-dire essentiellement françaises ou essentiellement anglaises, dans le réseau d'écoles publiques catholiques (CECM) à la fin du XIX^e siècle. Dans la plupart des écoles, on trouvait des classes anglaises, françaises ou bilingues. Au contraire, les écoles de la Commission protestante étaient alors unilingues anglaises.

La question de l'instruction des enfants de confessions religieuses autres que protestante ou catholique n'avait pas posé problème au cours des premières décennies de la mise en place des structures scolaires au Québec. Or, elle va s'imposer peu à peu à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Auront-ils droit à l'instruction publique dans les écoles des réseaux protestant et catholique? La réponse est oui. Des amendements à la loi scolaire leur garantiront l'accès aux écoles publiques. Dès 1870, un article stipule que "toute personne appartenant à la croyance judaïque et possédant des biens

immeubles dans l'une ou l'autre des cités de Québec et de Montréal, aura droit [...] de faire inscrire sa propriété foncière à son choix sur l'une ou l'autre des listes portant le numéro 1 ou 2 ", c'est à dire sur la liste des propriétaires catholiques ou protestants. (13) Un peu plus tard, le législateur précisera que les écoles des commissions scolaires protestante et catholique ne peuvent refuser un enfant qui réside sur le territoire de la municipalité scolaire de Montréal parce qu'il n'est pas catholique ou protestant. (14)

C'est au cours des années 1880 que la CECM est confrontée pour la première fois au problème de l'instruction des immigrants non catholiques. Rappelons que, parmi les immigrants britanniques arrivés au Québec dès la première moitié du XIX^e siècle, on comptait des membres de la communauté juive. La plupart d'entre eux vivaient en Angleterre depuis plus d'un siècle. Il ne faut donc pas s'étonner que des Juifs aient alors conclu une entente avec la Commission protestante plus riche et plus "britannique". Les propriétaires juifs, membres de la Congrégation portugaise, s'inscrivent alors sur la liste des propriétaires protestants et leurs taxes servent à subventionner leur école dirigée par le révérend Abraham de Sola. Rappelons que, malgré sa dénomination, aucun Juif espagnol ou portugais ne fait partie de cette communauté.

Dans les années 1880, l'arrivée à Montréal d'une communauté juive en provenance d'Allemagne et de Pologne va mettre fin à cette belle entente entre la Commission protestante et l'école juive de de Sola. Les Juifs polonais et allemands sont très pauvres. Ils ignorent l'anglais et constituent donc une communauté économiquement et culturellement beaucoup plus démunie que celle de la Congrégation portugaise. Quand les Juifs allemands et polonais demandent à la Commission scolaire protestante de faire partie de l'entente qu'elle a conclue avec la Congrégation portugaise, la Commission protestante accepte naturellement. (15) Les Juifs allemands comptent alors pour la moitié des écoliers de l'école juive, mais leurs taxes constituent seulement 15 % de la somme totale des taxes versées par les propriétaires juifs à la Commission protestante. En 1886, J. L. Samuel de la Congrégation portugaise demande alors la permission à la CECM de faire placer les propriétés des Juifs de sa Congrégation sur la liste des contribuables catholiques. (16) En décidant ainsi d'aller rejoindre "l'autre commission scolaire", Samuel place son école dans une bien meilleure position économique. En effet, les commissaires s'engagent alors à payer à la Congrégation portugaise 80 % du montant de la taxe scolaire provenant des propriétés juives pour le soutien de leur école. Sa communauté n'a plus ainsi à financer l'éducation des Juifs moins fortunés. Le secrétaire de la Congrégation portugaise, le fils du révérend de Sola, ne cache pas sa satisfaction. Il répond aux commissaires

que les Juifs de sa Congrégation “ne peuvent avoir aucun rapport avec les protestants concernant les écoles, attendu que leurs taxes scolaires sont payées aux catholiques avec lesquels ils s'entendent parfaitement pour l'éducation de leurs enfants”. (17)

L'harmonie règne entre la CECM et l'école du révérend de Sola. La Commission protestante s'insurge toutefois contre cette pratique qui la laisse avec les maigres revenus de la taxe des Juifs les plus pauvres de la ville. Elle a beau crier haut son indignation, ses représentants ne peuvent nier, qu'à l'échelle de Montréal, la répartition des taxes scolaires favorise les protestants, beaucoup plus riches que les catholiques. (18) Ces récriminations n'émeuvent donc pas les commissaires catholiques qui, au grand soulagement des Juifs de la Congrégation portugaise, refusent de modifier l'entente qu'ils avaient signée avec eux en 1887. En 1894, les Juifs allemands et polonais font une demande officielle pour placer leur école sous le contrôle du Bureau des commissaires catholiques pour fusionner les taxes scolaires de ces deux communautés, qui serviront ainsi à l'instruction de l'ensemble des enfants juifs. Le révérend Meldola de Sola tente de convaincre les commissaires catholiques de ne pas accepter de faire partager la taxe de tous les Juifs, mais il échoue. (19) Il cède à la pression de la communauté juive et protestante et va rejoindre la Commission protestante qui accueille avec plaisir le retour de cette riche communauté. C'est ainsi que l'ensemble de la communauté juive en vint à s'intégrer à la Commission protestante. Cet épisode de l'histoire de l'éducation à Montréal témoigne que la Commission catholique fut ouverte aux communautés non catholiques quand ces dernières choisissaient de venir à elle. Comme le souligne un historien de la communauté juive à propos de cette collaboration:

This unhappy case [...] was an important case of a Jewish community public school, under community control, financed by tax funds collected from taxpayers, raised in general framework of public financing; a case of the free cooperation of a major school commission, the Roman Catholic, which had no ulterior or ideological motivation and never intervened in the operation of the Jewish' school. (20)

La CECM et l'instruction des immigrants au début du XX^e siècle

Un phénomène nouveau fait son apparition à Montréal au tournant du siècle: l'arrivée d'immigrants qui ne sont pas d'origine britannique. Le dynamisme de la ville attire en effet bon nombre d'émigrants qui fuient la

misère ou les persécutions dans leur pays d'origine. Les Juifs de l'Europe de l'Est constituent sûrement le groupe le plus important, mais la ville devient également une Terre promise pour bon nombre d'Italiens, de Polonais, de Syriens ou de Chinois. On sait que les Juifs de Montréal ont finalement choisi de s'inscrire sur la liste des protestants. En 1903, le gouvernement provincial promulgue d'ailleurs une loi qui assimile, à des fins scolaires, les Juifs aux protestants. (21) La taxe des propriétaires juifs de Montréal va tout entière à la Commission protestante qui s'occupe de l'instruction des enfants juifs. Ces derniers constituent d'ailleurs une portion importante des élèves dans les écoles protestantes. En 1904, ils représentent déjà le quart de tous les écoliers. En 1916, ils sont un plus de 10 000 alors que les protestants comptent à peine plus de 12 100 élèves. Quant aux écoliers de confessions autres que juives ou protestantes, ils ne représentent à la Commission protestante qu'environ 2 % de l'ensemble des élèves. (22) Au début des années 1920, les commissaires protestants essaient vainement d'écarter les Juifs de leur juridiction. Ils veulent faire révoquer la loi qui assimile les Juifs aux protestants à des fins scolaires et demandent que l'on instaure un "Neutral Panel" pour gérer l'instruction des Juifs et des communautés non catholiques et non protestantes. La Commission protestante justifie son attitude en affirmant:

It is not fair that the Protestant tax payers should bear the burden of educating these 13 000 foreigners (Jews) at present in our schools and enjoying every privilege that our Protestant children enjoy. (23)

Une Commission scolaire juive est créée en 1930 pour régler le "problème" des Juifs à la Commission des écoles protestantes du grand Montréal (CEPGM). La CECM ne s'oppose pas à la création d'une troisième commission confessionnelle à Montréal et fait preuve, comme par le passé, d'ouverture envers cette communauté. (24) Les dissensions au sein de la communauté juive vont cependant tuer dans l'oeuf cette troisième commission scolaire à Montréal et ramener les enfants juifs à la Commission protestante. (25)

À la CECM, la question de l'instruction des immigrants va se poser avec encore plus d'acuité avec l'arrivée, à la fin du siècle dernier, des premiers Italiens. Les pères Franciscains, qui s'occupent de la communauté italienne, sollicitent aussitôt l'aide des commissaires catholiques. Ces derniers octroient une subvention spéciale au révérend père Léonardo qui s'occupe lui-même de l'éducation des jeunes Italiens. Une classe du soir pour les adultes est aussi inaugurée à l'école Montcalm pour leur apprendre leur langue, le français et l'anglais. Contrairement aux autres classes du soir,

celle-ci connaît un franc succès, ce qui fait dire à Archambault, premier directeur général de la CECM, que “les Italiens attachent une grande importance à cette classe parce que c'est le seul moyen pour eux d'étudier les matières indispensables pour gagner honorablement leur vie”. (26) Les écoliers italiens vont d'ailleurs constituer le groupe le plus important des Néo-Canadiens dans les écoles de la CECM. La communauté italienne peut compter sur l'appui de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal et lui-même fils d'immigrants italiens, qui n'hésite pas à avancer de l'argent à la Commission catholique pour financer l'école italienne mise sur pied à la fin du XIX^e siècle. Dès les années 1910, la CECM aura ménagé deux écoles bien organisées pour répondre aux besoins de cette communauté: l'une dans le nord de la ville, l'école Notre-Dame-de-la-Défense, l'autre au sud, l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel. (27)

C'est toutefois avec le déclenchement des hostilités en Europe que s'intensifie l'arrivée d'immigrants à Montréal. En 1914, le curé des Lithuaniens demande qu'on organise une classe d'enseignement pour ses paroissiens à l'école Meilleur. L'année suivante, un autre ecclésiastique prie les commissaires d'ouvrir des classes pour les communautés polonaise et ruthène catholiques. Les commissaires réfèrent les requêtes de ces clercs au Comité des écoles qui recommande l'engagement d'enseignants capables d'instruire les enfants dans leur langue maternelle. Plusieurs classes sont ainsi ouvertes dans les écoles des quartiers où sont concentrées les populations étrangères.

Comme le rapporte le directeur général de la CECM, J.-N. Perrault, “l'émigration des étrangers vers un centre aussi peuplé que Montréal devient un véritable problème au point de vue des langues et de l'enseignement à donner à tous ces enfants de différentes nationalités (28)”. Le principal problème se révèle d'ailleurs dès l'ouverture des premières classes destinées aux nouveaux immigrants. Ceux-ci semblent peu intéressés à apprendre le français. Comme le fait remarquer, dès 1915, Perrault au secrétaire du Conseil de l'instruction publique, J.N. Miller: “Je dois vous exprimer mon vif regret de voir que la plupart des parents de ces enfants étrangers, et plus spécialement des enfants polonais, dédaignent le français et ne veulent apprendre que l'anglais (29)”. L'instruction des enfants étrangers dans leur langue maternelle s'arrête après la première ou la deuxième année scolaire. Ensuite, l'enfant suit son cours en anglais ou en français selon le vœu de ses parents. Il semble donc, selon le directeur général de l'époque, que, dès cette époque, les Néo-Canadiens aient préféré s'angliciser, en exigeant que leurs enfants soient inscrits dans les classes anglaises. Une situation qui va rendre difficile la francisation des immigrants et leur intégration à la société cana-

dienne-française. Une situation, faut-il le souligner, qui n'est encore aucunement due à une politique de refus des écoles françaises de les accepter.

Si les écoles de la CECM ouvrent leurs portes aux enfants catholiques quelle sera son attitude face aux enfants d'une autre confession religieuse? Après l'annexion, en 1916, de plusieurs municipalités scolaires de la Ville de Montréal à la CECM, celle-ci subit un remaniement important. Un Bureau central, composé de sept commissaires dont le président de la CECM, est créé. Ce Bureau s'occupe des tâches administratives tandis que les questions pédagogiques sont du ressort de quatre commissions de district. En 1922, la Commission Centre demande au Bureau central "si la Commission est tenue d'admettre les élèves non catholiques dans les écoles qu'elle administre, et dans l'affirmative, à quelles conditions ces élèves doivent-ils être admis pour ce qui concerne l'organisation matérielle et pédagogique des classes qu'ils fréquenteront." (30) Le Bureau central informe les commissaires de la Commission Centre que conformément à la loi sur l'instruction publique:

les enfants non catholiques et non protestants ont le privilège de recevoir l'instruction dans les écoles soit catholiques ou protestantes à Montréal.

Que l'organisation matérielle et pédagogique des classes de ces enfants est déterminée par les règlements du Conseil de l'Instruction publique qui s'appliquent à tout le territoire de la Province de Québec sans autorisation de dérogation à la loi générale en faveur de ces enfants.

Que l'organisation matérielle et pédagogique de ces classes relève des Commissions de district qui doivent naturellement, dans les classes spéciales et dans les 1^{ère} et 2^e années, modifier le programme du Comité [catholique] de l'Instruction publique, en procurant à ces enfants une demi-journée d'instruction dans leur langue maternelle et l'autre demi-journée soit dans la langue anglaise ou française, suivant le cas. (31)

En 1922, Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'instruction publique, informe le Bureau central que les Syriens non catholiques veulent s'adresser à la Législature et la prier "de décréter à l'avenir qu'ils seront assimilés aux contribuables protestants de la Cité de Montréal, pour ce qui concerne l'administration scolaire". Le surintendant en profite pour demander au Bureau central "s'il ne serait pas opportun de faire déclarer dans le projet de loi que tous les contribuables ne professant pas la religion catholique

romaine devraient être assimilés pour fins scolaires aux contribuables protestants”. La réponse est catégorique. La CECM s’objecte “à toute législation tendant à assimiler, pour fins scolaires, aux contribuables protestants, tous les contribuables ne professant pas la religion catholique (32)”. Elle ne dérogera pas à cette politique et admettra ces enfants tout au long de son histoire. Pendant les années 1930, on compte en moyenne par année un peu moins de deux cents enfants non catholiques à la CECM, soit environ 0,2 %. En 1932, par exemple, 45 sont dans des écoles françaises et 143, dans des écoles anglaises. Nous verrons plus loin pourquoi les communautés non catholiques ont massivement choisi l’école protestante plutôt que l’école catholique. Pour le moment, contentons-nous de prendre acte que la présence, dès le premier quart du XX^e siècle, d’enfants non catholiques dans les écoles publiques catholiques confirme que la CECM ne refusait pas cette catégorie d’élèves. Les procès-verbaux des délibérations des commissaires montrent également que la Commission catholique privilégiait une politique d’ouverture envers ces enfants et ne désirait pas que la loi les assimile aux protestants.

Le choix des immigrants catholiques: l’école anglaise

Si les immigrants non catholiques préfèrent inscrire leurs enfants dans une école de la Commission protestante, bon nombre d’immigrants de foi catholique ont choisi une école catholique pour instruire leurs enfants. Au début des années 1930, ils sont près de 7000 à fréquenter une école de la CECM. Dans les quartiers cosmopolites de la ville, des classes leur ont été aménagées pour qu’ils puissent recevoir une partie de leur instruction dans leur langue maternelle.

De tout temps, une majorité d’immigrants ont préféré inscrire leurs enfants dans les classes anglaises. En 1930, 46,8 % des écoliers d’origine ethnique autre que française ou anglaise sont inscrits dans les classes anglaises où ne sont instruits que 13 % des élèves de la CECM. À la fin de la guerre, 65 % de ces élèves fréquentent les classes anglaises. (34) À ce moment, les enfants dont la langue maternelle est l’anglais ne représentent que la moitié des élèves du secteur anglais, et le quart ont pour langue maternelle le français. La crainte de voir ces populations catholiques apostasier leur foi fait en sorte que la CECM tente du mieux qu’elle peut de satisfaire le désir des parents d’envoyer leurs enfants dans une école anglaise.

En effet, dans les requêtes pour exiger que leurs enfants fréquentent une école anglaise, les parents oublient rarement de mentionner qu’ils

préféreront envoyer leurs enfants à l'école protestante plutôt que de les inscrire dans une école française. Les pressions sur la Commission sont telles qu'en 1935, le président général demande au directeur des études de faire un rapport sur les besoins des élèves polonais, ukrainiens et lithuaniens dans la paroisse de Saint-Eusèbe. Après une enquête auprès des parents, le directeur mentionne que les raisons invoquées par les parents pour faire instruire leurs enfants en anglais sont les mêmes que par le passé: la nécessité d'apprendre l'anglais pour des raisons économiques et le danger de fréquenter les écoles protestantes. Le directeur des études est catégorique: "Ces nouveaux venus, écrit-il, donnent la préférence à la langue anglaise et tous les efforts tentés jusqu'à date pour les franciser par l'école primaire ont été inutiles." Il rappelle les frais encourus par la Commission pour engager des institutrices étrangères afin d'instruire ces immigrants dans leur langue maternelle jusqu'à la troisième année. Quant au danger de voir ces populations se tourner vers les écoles protestantes, le directeur soumet les lettres de trois curés qui dénombrent de nombreux cas d'apostasie. (35) Des classes anglaises sont rapidement organisées pour ces élèves. Cette hantise de voir ces gens quitter en masse la religion catholique pour épouser la foi protestante atteint son paroxysme au milieu des années 1930. Le représentant de l'archevêché, le chanoine Valois, fait alors état de centaines d'abjurations par des personnes de nationalités étrangères.

Le choix des parents d'inscrire leurs enfants dans une classes anglaise fait en sorte que l'intégration des nouveaux Canadiens à la société canadienne-française ne connaît pas des succès éclatants au cours de cette période. Le pourcentage des écoliers de langue étrangère dans le secteur français commence en effet à se rétrécir comme une peau de chagrin. En fait, si ce secteur compte néanmoins un pourcentage appréciable de cette catégorie d'élèves, il le doit surtout à la plus importante communauté ethnique à la Commission, celle des Italiens. En 1938-1939, sur les 8 215 élèves qui ne sont ni d'origine française ni d'origine anglo-saxonne, 4 525 appartiennent à la communauté italienne. Suivent les Polonais (36) qui sont au nombre de 851 et les Ukrainiens, au nombre de 528. Contrairement aux autres nationalités, dont les parents exigent que leurs enfants soient instruits dans la langue anglaise, les parents italiens ont semblé se satisfaire des écoles de la Commission, peu importe qu'elles soient françaises ou anglaises. Toutefois, à partir des années 1930, ils ont de plus en plus tendance à réagir comme les autres communautés ethniques. Ainsi, en 1930, 62 % de leurs enfants fréquentent une école française. En 1945, la moitié vont à l'école anglaise et l'autre à l'école française, tandis qu'en 1961, 72 % sont inscrits dans une école anglophone

pour atteindre une proportion de 93% en 1973. C'est ce qui explique en grande partie le glissement progressif du pourcentage des élèves d'origine étrangère vers le secteur anglais de la CECM. (37)

La francisation des immigrants d'après-guerre: autopsie d'un échec

L'arrêt de l'immigration pendant la guerre a mis en veilleuse le problème de l'intégration des Néo-Canadiens. La fin du second conflit mondial et l'entrée au pays de milliers d'immigrants fuyant leur pays dévasté par la guerre ramènent cette question à l'ordre du jour. Or, au même moment, un nouveau nationalisme, délesté de son contenu traditionaliste et mieux adapté aux nouvelles réalités sociologiques et politiques, gagne une partie de l'intelligentsia canadienne-française. (38) Dans les années 1950, ce néo-nationalisme influence ceux qui, à la CECM, sont préoccupés par l'intégration des nouveaux immigrants catholiques.

En septembre 1947, la CECM crée le Comité des Néo-Canadiens. (39) C'est l'un des commissaires, le chanoine Drouin, qui est chargé d'organiser ce comité. Drouin invite le directeur des études et son adjoint ainsi que M. MacKay et surtout Paul Massé, un fervent promoteur du rapprochement entre les groupes néo-canadiens et les francophones, à en faire partie. Le Comité se met rapidement au travail et soumet, un an plus tard, un plan d'action qui vise, non seulement à freiner les cas d'apostasie chez les immigrants catholiques, mais également à contrer la tendance de plus en plus forte des Néo-Canadiens à diriger leurs enfants vers une école anglaise. C'est surtout ce dernier problème qui préoccupe le Comité et oriente son plan d'action. Ses membres exposent, en effet, que la question de l'apostasie bien qu'importante est aussi très obscure et que pour l'instant ils la gardent à l'étude. Pour eux, le problème général des enfants néo-canadiens est plutôt celui de leur anglicisation qui atteint alors un seuil jugé critique. (40) Ils rappellent ainsi qu'en 1946-1947, 66,5 % des immigrants fréquentent une école anglaise contre 47,5 % en 1931-1932. Plusieurs causes sont énumérées pour rendre compte de la situation. Tout d'abord, les parents attachent une importance incontestable à l'étude de l'anglais pour sa valeur pratique, pour les facilités plus grandes qu'elle donne de trouver de l'emploi et de gagner sa vie. Le rapport souligne également que le remaniement, en 1937, du programme d'études du Conseil de l'instruction publique a eu pour effet de retarder l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises de la province jusqu'en sixième année et jusqu'en cinquième année pour les écoles françaises de la Commission, ce qui n'a certes pas aidé à attirer les enfants vers ces écoles.

Les membres du Comité recommandent de donner un statut permanent au Comité des Néo-Canadiens qui pourra ainsi travailler d'une façon continue au rapprochement des écoles et des familles néo-canadiennes. Le développement des cours du soir dans les paroisses à forte concentration ethnique, l'établissement d'un service de publicité et de propagande dans la langue de chaque groupe et la multiplication des occasions de rencontre, surtout grâce aux oeuvres de jeunesse comme le scoutisme et le guidisme, constituent les moyens les plus sûrs pour réaliser cet objectif.

C'est cependant sur le plan pédagogique que les membres du Comité émettent les recommandations les plus importantes. Conscients que les parents néo-canadiens tiennent à ce que leurs enfants apprennent l'anglais, ils font remarquer que la plupart veulent également qu'ils apprennent le français. En outre, ces parents apprécieraient que leurs enfants acquièrent en classe les premiers éléments de leur culture nationale. En conséquence, le Comité recommande que l'enseignement du français et de l'anglais soit de plus en plus soigné, que l'on enseigne à ces enfants le mieux et le plus longtemps possible leur langue maternelle et finalement que, pour faciliter la mise en pratique de cette dernière recommandation, ils soient groupés dans des écoles près de leur église nationale. La CECM ne perd pas de temps et vote des résolutions qui vont dans le sens des recommandations du Comité.

L'établissement de cours du soir dans les paroisses, dès janvier 1948, a été l'une des premières mesures pour attirer les nouveaux immigrants vers les écoles françaises de la Commission. Ces cours sont subventionnés en partie par Québec grâce à Paul Massé qui connaît personnellement le secrétaire de la province, Jean Bruchési. La Commission finance les cours de français alors que la province paie le coût de l'enseignement de l'anglais et de la langue maternelle des Néo-Canadiens. (41) Au début des années 1950, la Commission inaugure les classes bilingues du samedi. Ces classes jouissent d'une grande popularité. À la fin de la décennie près de 10 000 enfants les ont fréquentées. Cette popularité n'est toutefois pas étrangère au fait que la plupart des professeurs se concentrent surtout sur l'enseignement de la langue maternelle et de l'anglais, négligeant par le fait même le français qui, dans bien des cas, n'est tout simplement pas enseigné. (42)

L'idée de regrouper les enfants dans des classes spéciales situées dans leur paroisse a germé dès les premières réunions du Comité. Les Italiens, le groupe de Néo-Canadiens catholiques de loin le plus important, sont les premiers à profiter de l'ouverture de ces classes spéciales. Déjà, les écoliers italiens apprenaient certaines matières dans leur langue maternelle dans les classes

de première et de deuxième année à l'école Notre-Dame-de-la-Défense. À partir de 1949-1950, cet enseignement est prolongé tout comme l'enseignement du français et de l'anglais jusqu'en septième année et ce, dans deux écoles: la Défense et Benizi. Bref, un programme trilingue s'instaure subtilement. Le succès de ces premières classes incite le Comité à élargir le programme aux autres communautés, notamment aux Ukrainiens et aux Polonais. (43) Ce sera un échec. Ces deux communautés sont disséminées aux quatre coins de la métropole. Deux écoles, Olier et St-Anselme, sont choisies pour y établir des classes spéciales. Or, le projet ne verra jamais le jour. On décide en effet de l'abandonner après que la compagnie de taxi Métropole ait exigé 2000 \$ pour assurer le transport des écoliers polonais et ukrainiens. La Commission n'a pas les fonds pour se lancer dans cette aventure. (44)

Hors de la Commission, plusieurs nationalistes s'intéressent à la question de l'intégration des immigrants à la communauté francophone. François-Albert Angers et Jean-Marc Léger en sont les deux principaux porte-parole. (45) Des organismes, telle l'Académie canadienne-française, rédigent des mémoires qui révèlent des statistiques de plus en plus alarmantes. L'Académie note, par exemple, que sur les 30 000 élèves qui fréquentent les écoles catholiques de langue anglaise, dirigées pour la plupart par des directeurs irlandais, seulement 2634 sont d'origine irlandaise; elle constate avec stupeur que 4515 sont d'origine française tandis que la moitié de tous ces élèves sont des Néo-Canadiens. (46) En 1959, près des trois-quarts des écoliers dont les parents sont nés en dehors du Canada fréquentent une classe anglaise. Des 47 ethnies recensées dans les écoles de la Commission, seuls les Belges optent en majorité pour une école française! Soixante-dix pour cent des enfants italiens sont instruits dans la langue de Shakespeare.

Au milieu des années 1950, alors que la vague d'immigration est à son plus haut, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique accepte d'étudier la question et commande une enquête sur la situation scolaire des nouveaux immigrants. Le chanoine Drouin, qui n'est plus commissaire depuis 1952, en est le principal instigateur. Toujours président du Comité des Néo-Canadiens à la CECM, il est nommé président du Comité d'enquête, en 1957, et soumet un rapport, rédigé par René Gauthier, l'un des six membres du Comité et son allié le plus fidèle à la CECM. "Il n'est pas normal, y lit-on, que dans une province en majorité française, la plupart des élèves néo-canadiens fréquentent l'école anglaise". Comment faire pour orienter une plus forte proportion de ces jeunes vers les écoles françaises? Le rapport recommande la solution que préconisait le Comité des Néo-Canadiens de la CECM quelques années plus tôt, soit d'élaborer un programme d'études spécialement destiné aux élèves néo-canadiens.

Impressionné par le rapport qui fait état de l'ampleur du problème, le comité catholique accepte en principe ses recommandations. Un sous-comité est mis sur pied pour préparer un programme spécial dans le but "de permettre aux élèves néo-canadiens de s'intégrer à la vie française de notre province". (47) Le chanoine Drouin peut dès lors entreprendre les démarches pour implanter ce futur programme d'études dans les écoles. Le Service des Néo-Canadiens de la CECM se met tout de suite au travail et, avec l'aide des prêtres des paroisses ethniques, une enquête est menée pour cibler les écoles où il pourrait être implanté. La communauté italienne, encore une fois, est la première à bénéficier du programme officiellement approuvé par le comité catholique en mai 1961. (48)

Inspiré en grande partie par le cours primaire du secteur français, le programme spécial pour Néo-Canadiens préconise l'enseignement de la religion ou d'autres matières dans leur langue maternelle, de la première à la troisième année. Il n'est cependant aucunement question d'obliger les parents à inscrire leurs enfants aux écoles où le programme sera implanté. Ceux-ci resteront toujours libres de choisir entre une école française et une école anglaise. À partir de la quatrième année, le français, l'histoire, la géographie et d'autres matières sont enseignés en français tandis que l'anglais est utilisé pour enseigner les mathématiques et l'anglais. En 1961, l'abbé Carter, porte-parole le plus influent de la communauté irlando-catholique à la CECM, est remplacé par Ferdinand Biondi. À l'instar de bon nombre de ses compatriotes, ce fils d'immigrants italiens est un promoteur inconditionnel du programme spécial élaboré par le comité catholique. Il souhaite que la Commission l'implante au plus vite dans les principales paroisses ethniques de la métropole. Dès septembre 1961, il a gagné son pari quand les commissaires décident d'ouvrir 13 écoles "spéciales". Or, la communauté anglo-catholique va faire échouer ce projet original d'intégration des immigrants à la société canadienne-française.

Six écoles devaient être affiliées à une école française et sept à une école anglaise. Les directeurs des écoles anglaises refusent cependant de collaborer et seulement 30 classes sont ouvertes dans six écoles françaises et deux missions où près de 1000 jeunes, en majorité d'origine italienne, suivent un programme d'études trilingue. (49) Bien accueilli par les groupes ethniques, considéré comme satisfaisant mais non idéal par les organisations nationalistes, le projet de la CECM est vertement critiqué par plusieurs groupes anglophones. Le refus des écoles anglaises de collaborer lors de l'ouverture des premières classes trilingues avait déjà laissé présager des réactions des anglo-catholiques. L'établissement d'un réseau d'écoles trilingues aurait, en

effet, pour résultat de priver le secteur anglais de la CECM, de plus en plus autonome depuis la fin des années 1920, d'une catégorie d'élèves qui constitue désormais une partie importante de sa population. (50) Les réactions ne se font pas attendre et rapidement le conflit se polarise entre les représentants italiens et anglophones. Une levée de bouclier, habilement orchestrée par ces derniers, va finalement faire avorter le projet. Articles et communiqués dans les journaux, téléphones et télégrammes de protestation à la CECM, interventions répétées des associations de parents et d'enseignants anglophones auprès des parents néo-canadiens pour les dissuader d'accepter ce nouveau programme, refus des professeurs du secteur anglais d'enseigner l'anglais dans les futures écoles ethniques, voilà quelques-unes des manifestations qui incitent les commissaires à revoir le projet, puis à l'abandonner. (51)

Stupéfiées par ce tollé, les organisations nationalistes répliquent plutôt timidement aux arguments invoqués par les groupements anglophones qui taxent le programme spécial d'études d'hérésie du point de vue pédagogique et de gaspillage de fonds publics. (52) Le retour au *statu quo* ne plaît guère à la communauté italienne. Loin de se résorber, l'anglicisation des immigrants tant décriée par les nationalistes continuera à s'intensifier. Comme le fait remarquer amèrement René Gauthier qui s'est engagé dans ce dossier pendant près de 20 ans: "la question qui reste à poser est la suivante: quand les écoles anglaises de la métropole réussiront-elles à accaparer 100 % des enfants néo-canadiens? L'étape à franchir paraît assez courte" (53). En effet, à la fin des années 1960, le taux d'intégration des immigrants aux écoles anglaises de Montréal oscille entre 94 et 96 %! Le débat sur la question est alors loin d'être terminé. La montée du nationalisme québécois en ces heures de Révolution tranquille, les réactions de défense de la communauté anglophone, l'insécurité des allophones devant des politiques scolaires incertaines, attisent les tensions qui ne manqueront pas d'éclater au grand jour dans la décennie suivante.

Le choix de l'école anglaise par les immigrants: une analyse sociologique

Pour comprendre les rapports qu'ont entretenus les communautés culturelles avec la société québécoise, il ne suffit pas de montrer, comme on vient de le faire, que les écoles françaises ou catholiques n'ont pas refusé les immigrants. Il faut aussi rendre compte sociologiquement à la fois de la forte propension des immigrants catholiques à choisir l'école anglaise pour leurs enfants et du choix des immigrants non catholiques et non protestants d'envoyer leurs enfants dans une école protestante.

La principale raison du choix des immigrants d'inscrire leurs enfants dans une école anglaise, catholique ou protestante, est liée à la force économique que représente la langue anglaise. Dans le dernier quart du XIX^e siècle et dans la majeure partie du siècle suivant, la langue des affaires et de l'économie est l'anglais. Dès leur arrivée à Montréal, les communautés immigrantes sont confrontées à cette réalité que les Montréalais francophones connaissent très bien. Pendant plus de cent ans, les francophones seront relativement nombreux à envoyer leur progéniture dans les classes anglaises de la CECM. (55) En 1919, J.-P. Labarre, secrétaire-directeur de la Commission Nord, résume sans doute le mieux la pensée de ceux qui perçoivent l'anglais comme un outil indispensable pour améliorer leur situation économique:

La connaissance de la langue anglaise n'est plus dans Montréal [...] un simple ornement, mais une nécessité. [Les parents] demandent que leurs enfants apprennent l'anglais. Tout le monde sait que les jeunes garçons et les jeunes filles, qui aujourd'hui se présentent dans les maisons de commerce, dans les bureaux, sans cette connaissance, trouvent ordinairement les portes fermées, alors qu'ils voient à côté d'eux des compagnons ou des compagnes moins instruits par ailleurs se placer plus facilement et obtenir des promotions rapides, grâce à une connaissance convenable des deux langues. (56)

Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions que les immigrants aient choisi de faire instruire leurs enfants dans la langue qui semblait leur assurer une meilleure chance de décrocher un emploi. Tous les rapports de la CECM indiquent que c'est la principale raison qui fonde leur choix. Les immigrants non catholiques ont une raison supplémentaire, eux, de préférer une école protestante. Le mode de financement des commissions scolaires montréalaises a longtemps (1869-1969) été discriminatoire, chaque écolier catholique recevant une part beaucoup moindre des deniers publics qu'un écolier anglo-protestant. La Commission protestante s'est d'ailleurs toujours opposée à ce que les revenus de la taxe scolaire soient distribués suivant les besoins et le nombre d'enfants de la ville. L'inégalité entre les deux commissions scolaires s'est même accentuée lorsque le taux de la taxe scolaire des protestants a commencé à dépasser, au début des années 1920, celui des catholiques. Plus riches dans l'ensemble que les catholiques, les protestants ont pu ainsi mieux rémunérer leurs enseignants, construire relativement plus d'écoles et les mieux équiper. On comprend mieux pourquoi les immigrants non catholiques se sont tournés vers cette commission scolaire.

Dès les années 1870, la Commission protestante met sur pied ses premiers *high schools* et inaugure ainsi un enseignement secondaire public. La Commission catholique doit attendre les années 1920 pour ouvrir ses premières classes du primaire supérieur. Contrairement aux *high schools*, cette filière de l'enseignement secondaire ne prépare pas les élèves à entrer dans les grandes facultés de droit, de théologie et de médecine. Voilà une deuxième raison pour les communautés non chrétiennes de préférer la Commission protestante qui offre à peu de frais une instruction publique conduisant directement à la prestigieuse Université McGill. D'ailleurs, bon nombre d'anglo-catholiques, après avoir fréquenté une école primaire anglaise de la CECM, s'inscrivent dans un *high school* protestant.

Les immigrants catholiques ont également une raison supplémentaire de préférer l'école catholique anglaise. À la CECM, les francophones n'ont pas bénéficié des mêmes programmes que leurs camarades anglophones. Dans les écoles anglaises de la Commission, c'est le programme du *high school*, semblable à celui que connaissent les protestants, qui est en vigueur. Les Anglo-catholiques ont donc accès eux aussi, à partir de la fin des années 1920, aux grandes facultés de l'Université McGill, tandis que les écoliers francophones du primaire supérieur ne peuvent espérer s'inscrire à ces facultés dans les universités francophones. En effet, le diplôme de B.A., qui couronne les études classiques, est exigé pour entrer dans les facultés de théologie, de droit et de médecine à l'Université de Montréal et l'Université Laval.

Conclusion

Les conditions socio-économiques particulières que nous venons d'évoquer expliquent, dans une large mesure, pourquoi les immigrants ont choisi d'envoyer leurs enfants dans une école de la Commission protestante ou dans une école anglaise de la CECM. Nous avons montré que la thèse de Jedwab et Anderson, à l'effet que ce choix aurait été déterminé par une attitude négative des dirigeants ou des principaux d'école de la CECM envers les communautés culturelles ou encore par la magnanimité des dirigeants de la Commission protestante envers ces dernières, s'avère sans fondement. En somme, ce sont davantage des causes d'ordre socioéconomique que des explications relevant d'une histoire des mentalités ou d'une "psychologie" des acteurs, qui rendent compte de l'histoire des rapports entre les communautés culturelles et les administrations scolaires. Ces auteurs auraient dû, à notre avis, être plus rigoureux dans leur commentaire sur le Rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire et surtout éviter les nombreuses affirmations gratuites présentées sous le couvert d'une analyse historique de

l'histoire de l'éducation au Québec. Force nous est donc de conclure que leur texte nous informe davantage sur les idées politiques de nos deux commentateurs, qu'il ne contribue à la connaissance historique et sociologique de la question de l'intégration et de l'accueil des immigrants dans les écoles montréalaises.

Notes

(1) L'auteur tient à remercier Serge Coulombe et Yves Gingras pour leurs précieux commentaires.

(2) J. Jedwab et M. Anderson, "Retour vers le futur", *Bulletin d'histoire politique*, V, 1, automne 1996, p. 48-54.

(3) *Idem*, p. 50.

(4) *Idem*, p. 53.

(5) J.-F. Cardin et al., *Le Québec: Héritage et projets*, Montréal, HMH, 1994.

(6) J. Jedwab et M. Anderson, *op. cit.*, p. 53.

(7) Ainsi, pour l'APCM, "Whereas this general tendency towards English Catholic schools was not motivated by any soliciting or encouragement on our part but rather by a combination of indifference/unwillingness on the part of French schools and inadequate teaching of English in French schools, and [...] Quebec Educational Authorities have done virtually nothing to correct this situation prior to resorting to coercitive measures as provided for under Bill 22 and Bill 101.", *Communiqué*, Association of Catholics Principal of Montreal, September 14, 1977, ACECM. L'Association des parents catholiques du secteur anglais la reprend en ces termes: "Il faut admettre que les attentes des communautés ethniques depuis les trente dernières années ont dû se canaliser vers le secteur anglophone suite aux refus indéniables et répétitifs des milieux scolaires urbains francophones de les recevoir et de les accueillir", *Plaidoyer pour la considération de changements à la Loi 101*, English Sector Parents' Coordinating Committee, CECM, 1979, p. 26.

(8) R. Gagnon, *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, Montréal, Boréal, 1996.

(9) En ce qui concerne Montréal, le gouvernement québécois et le Conseil de ville nommeront chacun trois commissaires à partir de 1868, puis en 1894, trois commissaires s'ajouteront aux six autres et seront nommés par l'archevêché de Montréal. Ce régime des commissaires perdure jusqu'en 1917. Pour connaître les autres régimes de commissaires de la CECM voir: R. Gagnon, *Histoire... op. cit.*, p. 355-356.

(10) Ces écoles sont tenues dans des appartements loués par les instituteurs ou institutrices. C'est en 1856 qu'est inaugurée la première école que les commissaires catholiques ont fait construire. Chez les protestants, les commissaires font construire une première école en 1860.

(11) CECM, *Notice sur les écoles relevant du Bureau des commissaires catholiques romains de la cité de Montréal*, Montréal, 1893, p. 89-90. De fait, il y a une quatrième liste qui comprend les propriétés foncières exemptes de taxes.

(12) *Livre des délibérations des commissaires (LDC)*, 26 janvier 1899, Archives de la CECM (ACECM).

(13) *Statuts du Québec*, 34 Vic, Chap. 12, section 9, 1870.

(14) *Statuts du Québec*, 13 George, Chap. 44, 1922.

(15) Cet épisode est raconté avec force de détails par D. Rome. *The Drama of our early education*, Canadian Jewish Archives, Montréal, 1991, p. 56-76.

(16) *Livre des délibérations des commissaires*, 9 juin 1886, ACÉCM.

(17) *Livre des délibérations des commissaires*, 13 novembre 1889, ACÉCM.

(18) Cette querelle entre les Juifs polonais et allemands, d'une part, et la Congrégation portugaise, d'autre part, suscite un large débat dans les journaux de l'époque. Les protestants inondent la presse anglophone de lettres ouvertes qui dénoncent l'injustice dont la Commission protestante est la victime. La presse francophone n'est pas lente à réagir et, dans un article de *La Minerve*, les pendules sont remises à l'heure. Le journal montre, chiffres à l'appui, l'injustice dont est victime la population catholique avec la répartition des taxes scolaires selon la confession religieuse des propriétaires. Comme le souligne le journaliste, si la taxe était répartie d'après le nombre des enfants d'âge scolaire, la Commission protestante obtiendrait 44 512\$ au lieu des 90 685\$ qu'elle a reçus en 1891, tandis que la Commission catholique verrait sa part passée de 99 053\$ à 139 306\$. Les enfants Juifs recevraient, quant à eux, 5919\$. L'article se termine par ces mots: "Au point de vue de la stricte justice, voilà qu'elle serait la part de chacun. Si c'est bien ce résultat que les Juifs allemands et polonais et les protestants veulent arriver, ils peuvent compter sur l'appui unanime des catholiques", *La Minerve*, 31 mai 1892.

(19) *Livre des délibérations des commissaires*, 24 septembre 1894, ACÉCM.

(20) D. Rome, *op. cit.*, p. 76.

(21) *Statuts du Québec*, 3 Edward 7, chap. 16.

(22) *Memorandum regarding Education of foreigners in Montreal*, Protestant Board of School Commissioners, 16 décembre 1921, ACÉCM.

(23) *Idem*.

(24) Voir à ce propos le *Mémoire préparé par Victor Doré, président général de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, 14 mars 1930, ACECM.

(25) Au sujet de cette épisode voir: P. Anctil, *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, IQRC, 1988, p. 165-209.

(26) Lettre d'U.-E. Archambault à L.-P. Pelletier, Secrétaire provincial de la Province de Québec, 7 septembre 1895, Fonds Urgel-Eugène Archambault, ACÉCM.

- (27) *Rapport financier de la Commission des Écoles catholiques de Montréal pour l'année scolaire 1915-1916*, p. 7, ACÉCM.
- (28) *Idem.*
- (29) Lettre de J.-N. Perrault au secrétaire du CIP, J. N. Miller, 20 septembre 1915, ACÉCM.
- (30) *Livre des délibérations des commissaires du Bureau central*, 22 avril 1922, ACECM.
- (31) *Idem.*
- (32) *Livre des délibérations des commissaires du Bureau central*, 10 janvier 1922.
- (33) *Livre des délibérations des commissaires de la Commission administrative*, 30 septembre 1932, ACECM.
- (34) D.J. Taddeo, R. C. Taras, *Le débat linguistique au Québec*, Montréal, PUM, 1987, p. 45. Le pourcentage des "étrangers" qui reçoivent leur instruction en anglais est encore plus élevé puisque, dans les écoles françaises, on aménage quelquefois des classes anglaises spécialement pour eux.
- (35) Lettre de J. M. Manning à Victor Doré, 24 avril 1935, ACECM.
- (36) J. Dansereau, *Rapport sur l'organisation actuelle des classes dites "étrangères" dans la CÉCM*, 29 mars 1940, ACÉCM.
- (37) D. J. Taddeo, R. C. Taras, *op. cit.*, p. 43-42 et 108.
- (38) P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 332-334.
- (39) *Livre de délibérations des commissaires*, 2 septembre, 1947, ACECM.
- (40) "Rapport du Comité des Néo-Canadiens", publié dans *L'École canadienne*, XXIV, 2, octobre 1948, p. 120.
- (41) En fait, il existe des classes où les enfants reçoivent une éducation en français et des classes où l'enseignement est bilingue (anglais et français). Toutefois, la langue maternelle est enseignée dans toutes les classes. En 1948-1949, on compte 14 classes d'enseignement en français (459 élèves) et huit classes d'enseignement en anglais et en français (510) élèves. CÉCM, Comité des Néo-canadiens, *Rapport annuel 1948-1949*, ACÉCM.
- (42) M. D. Behiels, "The Commission des écoles catholiques de Montréal and the Neo-Canadian Question: 1947-1963", *Canadian Ethnic Studies*, XVIII, 2, 1986, p. 46.
- (43) D. J. Taddeo et R. C. Taras, *op. cit.*, p. 79.
- (44) M. D. Behiels, *op. cit.*, p. 49-50.
- (45) Voir notamment J.-M. Léger, *Le Canada français face à l'immigration*, Montréal, Institut social populaire, 482, jan.-fév. 1956, p. 1-32.

- (46) Académie canadienne-française, *Rapport sur l'anglicisation des enfants néo-canadiens*, 1961, ACECM.
- (47) Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, *Programme d'études pour les Néo-Canadiens*, Québec, 17 mai 1961, p. 1.
- (48) Deux écoles de paroisses, Francesca Cabrini et Eugenio Pacelli, sont créées en septembre 1960 où se donne un enseignement trilingue en italien, en français et en anglais.
- (49) M. D. Behiels, *op. cit.*, p. 82.
- (50) Pour une histoire du secteur anglais de la CECM voir R. Gagnon, *Anglophones at the CECM*, CECM, 1996. En fait, en 1961, seulement 31% des élèves inscrits dans une école du secteur anglais ont comme langue maternelle l'anglais.
- (51) R. Gauthier, *Intégration éducationnelle et scolaire de l'immigrant au Québec*, septembre 1965, ACÉCM.
- (52) M. D. Behiels, *op. cit.*, p. 81.
- (53) R. Gauthier, *op. cit.*.
- (54) CECM, *Mémoire à la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, Montréal, CECM, septembre 1969.
- (55) En 1930, par exemple, 2163 francophones sont inscrits dans une école anglaise de la CECM, soit 15% des élèves du secteur anglais. En 1950, ils sont près de 3000 et représentent un cinquième des élèves de ce secteur. D. J. Taddeo et R. C. Taras, *op. cit.*, p. 44.
- (56) J.-P. Labarre, *Document en vue d'une assemblée conjointe*, 12 octobre 1919, ACECM.